

L'An deux mille vingt-deux, le 14 Juin, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 juin 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur NOGARÈDE Alain, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame COULONG Rosine, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

1 Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux - Renouvellement de l'offre boutique

☞ **DECIDE** la mise en vente de lots de 3 badges de Jupiter du Vieil-Evreux au prix de 3,50 € et la mise en place d'une offre promotionnelle offrant un troisième carnet dont les visuels sont issus des collections du musée pour l'achat de deux, soit un montant de 5 € pour trois carnets.

2 EVREUX - Vente d'une partie d'un terrain à la SAIEM AGIRE (382 m²) - Angle rues Boileau/Djoujou - Procédure de déclassement

☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée commune d'Evreux section AY 69 pour environ 382m² (Angle rues Boileau/Djoujou) ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer l'enquête publique en vue du déclassement du domaine public de ladite emprise aménagée en parking, étant précisé que le déclassement définitif sera prononcé par le Conseil Communautaire à l'issue de l'enquête publique, considérant le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ; **PROPOSE**, à l'issue de la procédure d'enquête publique, l'aliénation d'une partie du parking cadastré AY 69 pour environ 382m² à la SAIEM AGIRE au prix d'un euro symbolique. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.